

RÈGLEMENT ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

LA CALINÉSIE et LES BAINS DE L'ISLE

Pour application à partir du 19 avril 2025

PRÉAMBULE

La Communauté d'Agglomération du Libournais (CALI) est un établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes dans le but de mener des projets communs en matière d'aménagement du territoire et de services de proximité.

Son siège social est situé au **42 rue Jules Ferry - CS 62026 - 33503 Libourne Cedex**.

Dans le cadre de ses compétences « Construction, aménagement et gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire », la CALI a construit et réhabilité des centres aquatiques intercommunaux :

- **La Calinésie**, située aux Dagueys à Libourne, comprenant plusieurs bassins de nage, des espaces d'animations aquatiques et une zone de loisirs, répondant aux besoins du territoire et, plus largement, de l'Est girondin.
- **Les Bains de l'Isle**, situés à Saint-Seurin-sur-l'Isle, comprenant un grand bassin de nage et un petit bassin.

Ces centres aquatiques sont gérés par la CALI dans le cadre d'un service public visant à offrir des prestations sportives et de loisirs aux usagers.

ARTICLE 1 – DÉFINITIONS

- **Acheteur** : toute personne acquérant un droit d'entrée pour son propre usage ou pour celui d'un tiers.
- **Billet** : titre d'accès au centre aquatique, sous format papier ou numérique.
- **Centre aquatique** : ensemble comprenant des bassins de nage, des animations aquatiques et une zone de loisirs.
- **CALI** : Communauté d'Agglomération du Libournais.
- **CGV** : Conditions Générales de Vente.
- **Cookies** : fichiers informatiques stockés dans le navigateur de l'utilisateur, contenant un identifiant unique permettant d'analyser la navigation sur le site internet.
- **Données** : informations relatives aux clients et utilisateurs, qu'elles soient à caractère personnel ou non.
- **Internet** : réseau mondial interconnecté via le protocole TCP/IP.
- **Sortie de l'établissement** : passage des caisses vers l'extérieur du centre aquatique.
- **Usager** : toute personne utilisant les services du centre aquatique, titulaire d'un billet ou d'un abonnement.
- **Centres aquatiques du Libournais** : désigne collectivement **La Calinésie** et **Les Bains de l'Isle**.

ARTICLE 2 – CHAMP D'APPLICATION

Les présentes **Conditions Générales de Vente (CGV)** définissent les modalités d'accès aux centres aquatiques ainsi que les conditions de délivrance des droits d'entrée et de participation aux activités proposées.

Les CGV sont affichées à l'entrée des établissements et consultables en ligne sur le site internet officiel des centres aquatiques.

L'acceptation des CGV s'effectue :

- **À la caisse**, par le paiement du droit d'entrée ou l'achat d'un forfait ;
- **En ligne**, par la validation des CGV lors de l'achat d'un billet ou d'un forfait.

Les présentes CGV sont complétées par un **règlement intérieur**, qui précise les droits et obligations des usagers ainsi que les règles générales applicables au sein des établissements. L'achat d'un droit d'entrée implique l'adhésion sans réserve à ce règlement.

Toute personne entrant dans un centre aquatique reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur et s'engage à le respecter. Les conditions spécifiques aux formules, abonnements et prestations sont détaillées à l'Article 5.

En validant les CGV ou en s'acquittant d'un droit d'entrée, l'usager atteste être en capacité légale de contracter.

La direction des centres aquatiques se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGV. Les nouvelles dispositions entreront en vigueur après délibération du Conseil communautaire.

Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date d'achat du billet ou du forfait, accessibles en ligne sur www.la-calinesie.fr, ainsi qu'à l'entrée des établissements.

ARTICLE 3 – ACCÈS

1. Accès des mineurs

Les enfants de moins de 10 ans doivent obligatoirement être accompagnés dans l'eau et sur les plages d'une personne majeure, qui en assume l'entièvre responsabilité. L'accès aux mineurs de moins de 10 ans non accompagnés est strictement interdit.

La direction se réserve le droit d'exiger un justificatif d'âge avant l'entrée dans l'établissement.

2. Périodes d'ouverture et conditions d'accès

Deux périodes distinctes sont définies chaque année :

- Période bleue : accès aux espaces piscines intérieures et bien-être pour La Calinésie et aux espaces piscines intérieures pour Les Bains de l'Isle
- Période jaune : accès aux piscines intérieures, parc aquatique et espace bien-être de La Calinésie.

Ces périodes sont fixées par arrêté du Président et affichées à l'accueil de chaque centre aquatique ainsi que sur les sites internet.

L'accès est conditionné au respect du règlement intérieur et pourra être refusé en raison de comportements ou d'états inappropriés et de nature à perturber le fonctionnement du centre ou de mettre en danger l'usager ou des tiers. Il en sera de même dans l'hypothèse de non-respect des règles d'hygiène.

3. Accès au parc aquatique

L'accès au parc aquatique (hors espace bien-être) est réservé aux détenteurs d'un bracelet vinyle, remis le jour même en caisse par un agent ou par le service de sécurité.

4. Capacité d'accueil et restrictions

Les cartes d'abonnement et billets achetés en ligne ne garantissent pas un accès immédiat en cas de saturation de l'établissement.

L'accès est limité à la fréquentation maximale instantanée, fixée à :

- La Calinésie : 795 personnes en période bleue et 1 545 personnes en période jaune.
- Les Bains de l'Isle : 340 personnes.

Une fois cette capacité atteinte, l'entrée ne sera autorisée qu'au départ d'autres usagers.

5. Fermeture exceptionnelle en cas d'intempéries

En période jaune, le parc aquatique peut être évacué en cas de fortes intempéries ou orage, sans qu'aucun remboursement ni réduction ne soit accordé sur l'abonnement ou le prix du billet. Il appartient aux usagers de se renseigner au préalable sur les conditions d'accès au site.

ARTICLE 4 – HORAIRES D'OUVERTURE

Les horaires et jours d'ouverture des centres aquatiques sont affichés à l'entrée des établissements et consultables sur leurs supports de communication officiels, notamment le site internet. Ces horaires varient selon les périodes bleue et jaune définies à l'article 3.

1. Fermeture des caisses et évacuation des bassins

- Fermeture des caisses :
 - 30 minutes avant la fermeture en période bleue.
 - 45 minutes avant la fermeture en période jaune.
- Évacuation des bassins :
 - 15 minutes avant la fermeture en période bleue.
 - 30 minutes avant la fermeture en période jaune.

2. Modalités d'achat des droits d'entrée

- L'achat de billets et abonnements s'effectue exclusivement :
 - À l'accueil, auprès des agents de caisse (régleurs, suppléants ou mandataires désignés).
 - En ligne, via le site internet des centres aquatiques.
- Aucun autre mode d'achat n'est reconnu par La CALI, qui décline toute responsabilité pour les droits d'entrée acquis hors de ces circuits officiels. Aucune réclamation ne sera recevable à ce titre.

3. Conditions d'accès et fermetures exceptionnelles

- Sortie définitive : toute sortie de l'établissement est considérée comme définitive, sauf disposition contraire exceptionnelle.
- Fermetures temporaires : certaines installations, voire l'ensemble des centres aquatiques, peuvent être temporairement inaccessibles en raison d'événements spécifiques (compétitions, manifestations, travaux, etc.). Ces fermetures seront annoncées par affichage et sur le site internet.
- Modifications et fermetures sans préavis : La CALI se réserve le droit de modifier les horaires ou de fermer tout ou une partie des installations sans préavis, sans que cela n'ouvre droit à un remboursement.

ARTICLE 5 – NATURE DES PRODUITS VENDUS

Catégories de tarifs Résident /Non-résident / Réduit /Plein tarif

Enfants – de 3 ans : gratuit

Enfants : 3 ans et +

Adultes : 16 ans et +

5.1- Descriptif des produits vendus - Entrées

Entrées Unitaires

Type d'Entrée	Établissement & Zones Accessibles	Public	Support	Validité
Piscine & Parc Aquatique	- Calinésie : Piscine & Parc Aquatique - Les Bains de l'Isle : Piscine - Accès aux bassins intérieurs	Enfants & Adultes	Ticket unitaire à code barre Bracelet vinyle pour le parc aqua	Valable 1 mois après achat (à l'heure ou à la journée, selon période et capacité d'accueil)
Espace Bien-Être + Piscine/Parc Aquatique	- Calinésie - Accès à l'espace détente - Accès aux bassins intérieurs en période bleue et/ou extérieurs en période jaune	16 ans et +*	Bracelet silicone (prêté, à remettre à la sortie) + bracelet vinyle parc	Valable 1 mois après achat (selon période et capacité d'accueil)
Espace Bien-Être (seul)	- Calinésie - Accès à l'espace détente uniquement	16 ans et +*	Bracelet silicone (prêté, à remettre à la sortie)	Valable 1 mois après achat (selon période et capacité d'accueil)

❖ Remarque : Les mineurs de 16 à 18 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

Abonnements (Carte et Bracelet)

Type d'Abonnement	Zones Accessibles	Établissement	Public	Support	
Piscine (Abonnement Annuel nominatif)	- Accès aux bassins piscine	Calinésie et Bains de l'Isle	Enfants et adultes	Carte	12 mois à compter de la date d'achat. De date à date
Piscine (Abonnement 10 Entrées ou 10 Heures)	- Accès aux bassins piscine	Calinésie et Bains de l'Isle	Enfants et adultes	Carte	18 mois à compter de la date d'achat. Entrées non utilisées seront perdues*
Parc Aquatique (Abonnement 10 Entrées)	- Accès aux bassins piscine et parc aquatique	Calinésie	Enfants et adultes	Carte + bracelet vinyle à chaque passage	18 mois à compter de la date d'achat. Entrées non utilisées seront perdues*
Espace Bien-Être + Piscine (Abonnement 10 Entrées) vendu uniquement en période bleue	- Accès aux bassins piscine et à l'espace bien-être	Calinésie	16 ans* et +	Bracelet	18 mois à compter de la date d'achat. Entrées non utilisées seront perdues*
Espace Bien-Être (Abonnement 10 heures)	- Accès uniquement à l'espace bien-être	Calinésie	16 ans* et +	Bracelet	18 mois à compter de la date d'achat. Entrées non utilisées seront perdues*
Espace Bien-Être + Piscine + Parc Aquatique (Carte Annuelle) Arrêt de la vente de l'article le 10 juin 2024	- Accès aux bassins, à l'espace bien-être et au parc aquatique	Calinésie	16 ans* et +	Bracelet	12 mois à compter de la date d'achat. De date à date

❖ **Remarque :** Les mineurs de 16 à 18 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

(*) **Report des entrées :** Le reliquat d'entrées non utilisées peut être reporté uniquement pour l'achat d'un nouvel abonnement.

5.2 - Caractéristiques des produits vendus : Entrées, abonnements et tarifs spéciaux

Cartes 10 entrées et 10 heures (piscine, parc aquatique, piscine + bien-être, bien-être)

Les cartes sont nominatives à l'achat mais peuvent être utilisées par toute personne remplissant les mêmes conditions tarifaires que le titulaire.

Si la carte bénéficie d'un tarif spécifique (résident, réduit), elle ne peut être prêtée qu'à une personne remplissant les mêmes critères, sous réserve de présentation d'un justificatif.

Le solde et la date de validité sont consultables sur la tablette horaire à l'entrée.

Le décompte des entrées ou du temps s'effectue à chaque passage sur le triode. Le temps cesse d'être comptabilisé lorsque la carte est apposée sur la tablette horaire située à l'accueil pour la piscine ou sur la tablette horaire du comptoir de l'espace détente pour les formules bien-être.

En cas de perte ou de détérioration, la recréation d'une carte est facturée.

Spécificités de la carte 10 entrées piscine

Valable 18 mois de date à date.

Ne donne pas accès au parc aquatique.

Le titulaire peut racheter 10 entrées supplémentaires à tout moment, cumulables avec les entrées restantes. La validité de la carte est alors prolongée de 18 mois.

Spécificités de la carte 10 entrées piscine + bien-être

Non vendue en période jaune, mais utilisable jusqu'à épuisement du solde. L'achat ou le recharge ne sont possibles qu'en période bleue.

Valable 18 mois de date à date.

Ne donne pas accès au parc aquatique.

L'entrée se fait via un bracelet. Pour permettre à des accompagnants d'entrer, une liaison bien-être doit être générée en caisse.

Possibilité de racheter 10 entrées supplémentaires à tout moment. Seul l'achat d'un nouvel abonnement permet de reporter le reliquat et de prolonger la validité du badge de 18 mois.

Cartes et bracelets horaires

Valables toute l'année, y compris en période bleue et jaune.

Nominatifs à l'achat mais utilisables par toute personne remplissant les mêmes conditions tarifaires.

Lors de l'achat, la carte est créditez de 30 minutes supplémentaires pour l'usage des vestiaires, soit 630 minutes au total.

Le temps est décompté à la minute dès le passage sur la borne d'accès. Il cesse d'être comptabilisé lorsque la carte/bracelet est apposée sur la tablette horaire.

L'entrée est refusée si le solde est inférieur ou égal à 45 minutes. L'usager peut alors recharger 10 heures, cumulables avec le solde restant. La validité est prolongée de 18 mois.

Abonnement annuel piscine

Valables 12 mois de date à date.

L'abonnement piscine permet l'accès aux bassins intérieurs toute l'année (périodes bleue et jaune).

Nominatif et strictement personnel. Toute tentative de prêt entraîne l'annulation immédiate de l'abonnement sans remboursement.

Engagement sur un an sans possibilité de résiliation.

Paiement mensuel possible par prélèvement automatique avec émission d'un mandat SEPA sur présentation d'un RIB et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois qui sera signé par l'usager:

- L'abonné s'engage à régler l'intégralité des mensualités.
- Toute demande d'arrêt du prélèvement implique le paiement immédiat du solde restant.
- Prélèvements effectués le 10 de chaque mois.
- En cas de rejet, le paiement est exigé par le Trésor Public. Un second rejet entraîne l'annulation du prélèvement automatique et l'émission d'un titre de recettes pour le montant restant dû.

Entrées forfait famille piscine ou parc aquatique

Valables pour un ou deux adultes majeurs et deux enfants de moins de 16 ans.

Tarif spécifique pour chaque enfant supplémentaire.

Valables selon les périodes (bleue ou jaune).

Événements thématiques

Tarif spécial, utilisation des cartes/bracelets interdite.

Événements concernés : activités ou aquasports spéciaux, soirées et journées thématiques (SOLO, DUO, ÉVÉNEMENTIEL).

Groupes (sur réservation)

Minimum 10 personnes.

Arrivée et paiement groupés.

Justificatif d'organisme requis.

Vestiaires collectifs obligatoires.

En fonction de la période, la direction peut limiter le temps d'accès à 3 heures.

Connaissance préalable du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (selon procédure en vigueur)

Crèches, centres de loisirs et espaces jeunes

Tarif sans effectif minimum, sur justificatif.

Pas de gratuité pour les enfants de moins de 3 ans.

Gratuité pour les accompagnateurs en mission pour La Cali.

Réservation obligatoire.

En fonction de la période, la direction peut limiter le temps d'accès à 3 heures.

Encadrement réglementaire obligatoire, sans dérogation.

Établissements thérapeutiques

Tarif spécifique, sans effectif minimum, sur justificatif.

Réservation obligatoire.

Encadrement réglementaire obligatoire.

Connaissance préalable du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (selon procédure en vigueur)

Comités d'entreprise (CE), amicales et partenaires

Demande par email ou courrier.

Achat via la billetterie en ligne avec identifiants fournis.

Minimum 10 unités ou 100€ par mois.

Billets CE valables 12 mois.

Lots tombola

Pour les tombolas et lotos, un lot d'une valeur de deux entrées adulte piscine ou parc aquatique et deux entrées enfants piscine ou parc aquatique. Le bon sera valable pour une durée de 6 mois après la tombola. L'organisme agréé devra adresser à Mr Le Président de La Cali ou à son représentant, un courrier ou un email en justifiant la demande. Valable pour les organismes du territoire de La Cali.

5.3 – Tarifs des Activités Aquatiques : Abonnements et Séances à l'Unité

1. Modalités et Conditions Générales

Les activités aquatiques sont accessibles sous forme de séances uniques ou via des cartes d'abonnement (5, 10, 20 ou 50 séances). Chaque séance dure entre 30 et 45 minutes et est réservée aux enfants et adultes de 16 ans et plus.

Supports et Validité des Abonnements

Séance unique : Ticket vendu à l'unité avec code-barres (billetterie en ligne ou guichet). Validité : 2 mois.

Cartes 5 séances : Carte nominative valable 6 mois. Toute séance non utilisée dans ce délai sera perdue**.

Carte 10 séances : Carte nominative valable 12 mois de date à date. Toute séance non utilisée dans ce délai sera perdue**.

Carte 20 séances : Carte nominative valable 12 mois de date à date. Toute séance non utilisée dans ce délai sera perdue**.

Carte 50 séances : Carte nominative valable 18 mois de date à date. Toute séance non utilisée dans ce délai sera perdue**.

**** Report du reliquat** : Le solde des séances restantes peut être reporté uniquement lors de l'achat d'un nouvel abonnement.

Réservation et Annulation

Les séances doivent être réservées via Internet, par téléphone ou à l'accueil.

Annulation possible jusqu'à 4 heures avant le début de la séance, au-delà, la séance sera décomptée.

2. Spécificités des Abonnements

L'abonnement est rechargeable à tout moment.

L'usager peut choisir son activité et réserver en fonction des disponibilités.

Les séances non utilisées dans le délai de validité ne sont pas remboursables.

Un tiers peut accéder à l'activité en compagnie du titulaire de l'abonnement sur réservation, sous réserve d'utiliser une entrée de celui-ci, de remplir les mêmes conditions tarifaires s'il est résident Cali et de présenter un justificatif.

3. Stages de natation

Des stages de natation sont proposés aux enfants de 6 à 12 ans, visant aussi bien l'apprentissage que le perfectionnement.

Ils se déroulent pendant les vacances scolaires ou à d'autres périodes et incluent un nombre défini de leçons au moment de l'achat, chacune d'une durée de 45 minutes.

L'accès aux bassins est strictement limité à la durée des cours et ne permet pas de baignade libre en dehors du cadre du stage.

À l'issue du stage, un certificat attestant des progrès réalisés est remis aux participants.

En cas d'absence, aucun remboursement ni report de séance ne pourra être accordé.

4. Campus de l'O

Engagement sur l'année (**septembre à juin**).

Paiement possible du montant annuel du campus de l'O par prélèvement automatique avec plusieurs échéances selon la date d'achat. La première échéance doit être payée sur place:

- **Juillet** : 11 prélèvements.
- **Août** : 10 prélèvements.
- **Septembre** : 9 prélèvements.
- **À partir d'octobre** : Le paiement par prélèvement automatique n'est plus autorisé.

L'abonné s'engage à régler l'intégralité des mensualités.

Toute demande d'arrêt du prélèvement implique le paiement immédiat du solde restant.

Prélèvements effectués le 10 de chaque mois.

En cas de rejet, le paiement est exigé par le Trésor Public. Un second rejet entraîne l'annulation du prélèvement automatique et l'émission d'un titre de recettes par La Cali pour le montant restant dû.

5. Animations : Anniversaires

L'offre anniversaire de La Calinésie est destinée aux enfants de 6 à 12 ans et inclut un forfait pour 10 enfants accompagnés de 2 parents. Entre le 11e et le 15e enfant, ajouter le tarif « enfant supplémentaire pack anniversaire ». La prestation comprend l'accès à une salle d'anniversaire, une heure d'animation encadrée par un animateur de La Calinésie, ainsi qu'une heure d'accès libre aux bassins, sous la surveillance obligatoire des deux parents accompagnateurs dans l'eau. En dehors du temps d'animation, les parents sont responsables des enfants.

Les parents doivent fournir le goûter, composé d'un gâteau type quatre-quarts, de boissons et de couverts recyclables (les contenants en verre sont interdits). Aucun stockage au frais n'est possible. La Calinésie décline toute responsabilité quant aux aliments apportés et consommés sur place. À l'issue de la prestation, la salle doit être nettoyée et rendue en bon état par les usagers.

6. Attestation d'Aisance Aquatique

L'attestation d'aisance aquatique est un service payant en plus de l'entrée, délivré sur réussite d'une évaluation et sur présentation d'une pièce d'identité.

7. Location d'Espaces pour Séminaires ou Activités Externes (La Calinésie)

La location des espaces (salle de réunion, salle de sport, terrasse détente, salle d'anniversaire) est facturée à l'heure, toute heure commencée étant due.

8. Vente de Cartes Cadeaux

Les cartes cadeaux sont disponibles à partir de 20€ et sont plafonnées à un maximum de 200€ et ont une validité de 24 mois. Le support « carte RFID » est offerte à l'achat et rendue lorsqu'elle est soldée. La carte cadeau doit être utilisée dans l'établissement dans lequel elle a été achetée.

ARTICLE 6 – MODALITES DE VENTE

La vente des titres d'accès aux **centres aquatiques** s'effectue exclusivement aux caisses situées à l'entrée des établissements ou via le service d'achat en ligne. Seuls les préposés de caisse sont habilités à réaliser les ventes sur place.

L'acheteur est seul responsable de l'acquisition de ses billets ou forfaits et s'engage, de ce fait, à prendre connaissance des présentes Conditions Générales de Vente.

6.1 – Compte Abonné

L'acquisition d'une carte multi-entrées ou d'un abonnement requiert la création préalable d'un compte abonné. Le support (carte ou bracelet) est remis uniquement à l'accueil des centres aquatiques.

La création du compte abonné peut s'effectuer :

- Auprès d'un agent d'accueil des centres aquatiques.
 - En ligne, via le site internet des centres aquatiques (rubrique "Activités et compte abonné").
- Après vérification des documents requis, les identifiants de l'usager lui seront communiqués par courrier électronique.

La justification d'un des documents mentionnés à l'article 8.1 est obligatoire pour bénéficier du tarif résident, lequel nécessite la détention d'un identifiant abonné.

Les identifiants de connexion sont transmis par courriel au nouvel abonné et permettent :

- Le rechargement en ligne des cartes d'abonnement horaire ou entrée (hors tarifs réduits).
- Le recharge en ligne des cartes d'activité.
- L'achat en ligne d'entrées pour les espaces piscine, bien-être et parc aquatique.
- La consultation en ligne de l'état des cartes et abonnements.
- La consultation en ligne du nombre de places disponibles pour les activités aquatiques.
- La réservation en ligne des activités.

6.2 – Supports Carte et bracelet

Au montant de la souscription à toute formule multi-entrées, à un abonnement « activités » ou à un abonnement, vient s'ajouter un montant défini dans la délibération des tarifs pour la fourniture de la carte d'accès pour l'espace aquatique et les activités ou de la fourniture du bracelet pour l'espace bien être.

Le support (carte ou bracelet) est la propriété de l'usager qui doit ensuite le conserver pour le faire recharger.

En cas de perte, de vol ou de détérioration, la recréation du support sera facturée à l'usager, au tarif en vigueur.

ARTICLE 7.- TARIFS ET MODES DE PAIEMENT

7.1. Tarifs

Les tarifs appliqués dans les centres aquatiques du Libournais sont définis conformément à la délibération en vigueur du Conseil communautaire et sont consultables sur le site internet des centres aquatiques ainsi qu'en personne dans ces établissements. Les tarifs sont exprimés en euros, toutes taxes comprises (TTC). Toute modification des tarifs fera l'objet d'une nouvelle délibération approuvée en conseil communautaire.

Afin de bénéficier des tarifs réservés aux résidents de La Cali, les habitants du territoire doivent être en possession d'une carte résident ou fournir un justificatif de domicile.

Carte résident

La carte résident est destinée aux habitants du territoire de La Cali et est valable pendant 18 mois.

Conditions d'obtention de la carte résident

Pour obtenir la carte résident, un dossier doit être complété sur internet ou en caisse et remis au service des centres aquatiques. Une pièce d'identité du demandeur ou une attestation sur l'honneur sera exigée pour finaliser la validation du dossier.

Le dossier nominatif devra comporter obligatoirement les documents suivants (uniquement des photocopies) :

- Compte en ligne sur le site internet ou directement en caisse

- 1 photo d'identité (avec nom et prénom indiqués au dos) pour chaque personne âgée de 16 ans ou plus
 - Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois au nom et à l'adresse du demandeur (exemples : facture de téléphone fixe ou mobile, facture d'eau, d'électricité, de gaz, assurance logement, quittance de loyer, taxe d'habitation, etc.)
 - Attestation sur l'honneur certifiant l'exactitude des informations et documents fournis, dûment complétée et signée par le ou les demandeurs.
- Note :** La photocopie de la pièce d'identité n'est pas acceptée (conformément au règlement général de protection des données – RGPD).

Pour les personnes hébergées chez des particuliers

Les personnes résidant chez des particuliers (parents, amis, etc.) doivent fournir les documents suivants :

- Une attestation sur l'honneur de l'hébergeant certifiant que le demandeur réside à son domicile
- Un justificatif de domicile de l'hébergeant et une copie de sa pièce d'identité.

Une fois la carte résident obtenue, un code abonné sera attribué, permettant de réaliser des achats en ligne.

Tarif résident

Le tarif résident est applicable aux personnes résidant sur le territoire de La Cali. Les communes comprises dans ce territoire sont :

Abzac, Arveyres, Bayas, Bonzac, Cadarsac, Camps sur l'Isle, Chamadelle, Coutras, Daignac, Dardenac Espiet, Génissac, Gours, Guîtres, Izon, Lagorce, Lalande de Pomerol, Lapouyade, Le Fieu, Les Billaux, Les Eglisottes et Chalaures, Les Peintures, Libourne, Maransin, Moulon, Nérigean, Pomerol, Porchèrèse, Puynormand, Sablons, Saint Antoine sur l'Isle, Saint Christophe de Double, Saint Ciers d'Abzac, Saint Denis de Pile, Saint Germain du Puch, Saint Martin de Laye, Saint Martin du Bois, Saint Médard de Guizières, Saint Quentin de Baron, Saint Sauveur de Puynormand, Saint Seurin sur l'Isle, Savignac de l'Isle, Tizac de Curton, Tizac de Lapouyade, Vayres.

Contrôles inopinés

Le personnel d'accueil effectuera des contrôles inopinés pour vérifier la véracité des informations fournies lors de la constitution du Passeport Calinésien. Toute information incorrecte pourra entraîner la révision du tarif appliqué.

Tarifs réduits

Les tarifs réduits sont applicables, sous présentation des justificatifs suivants :

- **Personnes en situation de handicap** : Sur présentation d'un justificatif valide.
- **Familles nombreuses** : À partir de trois enfants de moins de 16 ans, sur présentation du livret de famille.
- **Seniors** : À partir de 62 ans, sur présentation d'un justificatif d'âge.
- **Étudiants** : Sur présentation de la carte de lycéen ou d'étudiant valide.
- **Bénéficiaires des minima sociaux** : Sur présentation des justificatifs suivants : RSA, AAH, ASS, FSL.

La gratuité est accordée aux enfants de moins de 3 ans et aux personnes accompagnant une personne en situation de handicap détentrice de la carte invalidité 80% dans un cadre privé.

7.2 – Modes de paiement

Les centres aquatiques acceptent les modes de paiement suivants :

- En numéraire (limité à 300 euros)
- Carte bancaire (à partir de 1 euro)
- Chèque bancaire
- Chèque vacances ANCV

- Coupon sport ANCV
- Prélèvement automatique
- Virement automatique sur le compte de la régie (RIB fourni par le régisseur ou son suppléant)

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 033-200070092-20250414-DELIB25_04_101-DE



Paiement différé

1. Paiement en une fois :

Le paiement en une fois par virement automatique ou mandat administratif est réservé aux associations, collectivités, organismes sociaux et entreprises. Un bon de commande de l'institution publique, basé sur un devis et comportant obligatoirement le numéro de SIRET, doit être fourni préalablement.

2. Paiement par prélèvement automatique en plusieurs fois :

Le paiement par prélèvement bancaire en plusieurs fois est applicable uniquement aux abonnements. En optant pour cette modalité, l'abonné s'engage à régler la totalité des mensualités prévues.

Si l'abonné souhaite interrompre le prélèvement, il doit immédiatement s'acquitter de la somme restante sur le montant de l'abonnement.

Les prélèvements auront lieu le 10 de chaque mois.

En cas de rejet de prélèvement, la somme due sera réclamée par le Trésor public, accompagné d'un avis de paiement.

En cas de second rejet, un titre de recettes sera émis par La Cali pour le montant restant dû. L'autorisation de prélèvement sera alors immédiatement annulée.

Clause résolutoire :

En cas de non-paiement total ou partiel de l'une des échéances, le contrat sera résilié de plein droit hors Campus de l'O. L'accès aux espaces sera suspendu, et la carte ou le bracelet sera mis en opposition. La réactivation des droits sera possible après présentation d'un justificatif de paiement.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITE

La responsabilité de l'établissement ne pourra être engagée en cas d'événements relevant de la force majeure ou du fait d'un tiers, tels que intempéries, grèves, ou difficultés d'accès aux centres aquatiques.

Le Centre ne pourra également être tenu responsable en cas de modifications, suspensions totales ou partielles des activités ou des accès aux espaces, pour des raisons de sécurité ou de maintenance.

ARTICLE 9 – ASSURANCE

Les centres aquatiques de La Cali sont couverts par une assurance responsabilité civile pour les dommages résultant de leur propre faute, ainsi que pour celle de leur personnel et encadrement. Cependant, leur responsabilité ne pourra être engagée en cas d'accident causé par le non-respect des consignes de sécurité ou une utilisation inappropriée des installations et du matériel, telles que spécifiées dans les règlements intérieurs des différents espaces.

ARTICLE 10 – REMBOURSEMENT

Conformément à la délibération du Conseil Communautaire, des demandes de remboursement exceptionnelles peuvent être examinées au cas par cas. Ces demandes seront soumises à une délibération.

ARTICLE 11 – DROIT DE RETRACTATION

Conformément à l'article L. 221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas aux prestations de services de loisirs, telles que celles proposées par le Centre, lorsque celles-ci sont commandées à distance pour une date ou une périodicité déterminée.

Cependant, les prestations à date libre achetées à distance bénéficient d'un droit de rétractation de 14 jours à compter de la réception du paiement, conformément aux articles L. 221-18 et suivants du Code de la consommation.

Pour exercer ce droit, le client doit impérativement retourner le formulaire de rétractation, disponible sur le site www.la-calinesie.fr, ou faire une déclaration explicite de rétractation par email à contact@la-calinesie.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 11 rue Logroño, 33500 Libourne qui centraliseront les demandes pour les deux établissements.

Le remboursement des sommes versées sera effectué dans un délai de 14 jours suivant la réception de la demande de rétractation.

ARTICLE 12 – COOKIES

Le site de La Cali utilise des cookies pour optimiser la navigation.

L'utilisateur peut configurer son navigateur pour refuser les cookies, tout en continuant à naviguer sur le site.

La Cali décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du site lié à la non-acceptation des cookies.

ARTICLE 13 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées sur le site sont soumises à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 (modifiée) et au Règlement Européen 2016/679 sur la protection des données (RGPD).

La Cali, responsable du traitement des données, s'engage à appliquer les principes de protection des données dès la conception et par défaut. Les données collectées sont utilisées pour assurer la fonctionnalité du site, personnaliser les offres, et gérer les transactions relatives aux billets, abonnements, et droits d'entrée.

Les données sont conservées pendant une durée maximale de 3 ans à compter de la délivrance d'un billet, de la fin d'un abonnement, ou de la désinscription.

Les utilisateurs peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, et d'opposition en contactant la Cali à contact@la-calinesie.fr. Ils peuvent également déposer une réclamation auprès de la CNIL.

ARTICLE 14 – DROIT APPLICABLE ET COMPETENCE DES JURIDICTIONS

Les présentes conditions générales de vente sont régies par le droit français. L'usager peut saisir l'une des juridictions compétentes, soit en vertu du Code de procédure civile, soit celle du lieu de sa résidence ou du fait dommageable, conformément à l'article R.631-3 du Code de la consommation.

ARTICLE 15 – MEDIATION

Conformément à l'article L.612-1 du Code de la consommation, l'usager peut recourir gratuitement à AME CONSO via le site : <https://www.mediationconso-ame.com/> proposant un médiateur de la consommation pour résoudre amiablement le litige avec le Centre.

Le recours à la médiation est possible uniquement si la réclamation n'a pas été examinée par un juge ou un autre médiateur. La réclamation doit être adressée au siège des Centres aquatiques de La Cai : 11 rue Logroño, 33500 Libourne.

ARTICLE 16 – NON-RENONCIATION A UNE CLAUSE

La non-application d'une clause des présentes conditions générales ne constitue pas une renonciation à son application future.

ARTICLE 17 – INVALIDITE D'UNE CLAUSE

Si une ou plusieurs clauses des présentes sont jugées non valides ou annulées en application de la loi, du règlement ou par une décision de justice, cela n'affecte pas la validité des autres clauses, sauf si celles-ci sont indissociables de la clause invalidée.